



**DRISS EL YAZAMI**  
■ Président du CCME

## «Je l'ai toujours dit, le CCME ne peut être qu'un réseau des réseaux»

avons fait sur la question culturelle, on l'a fait sur la problématique des femmes, les cultures et les identités, les compétences scientifiques et le développement durable... C'est une démarche participative inclusive, marque de fabrique de notre conseil. Je l'ai toujours dit, le CCME ne peut être qu'un réseau des réseaux.

### ■ Cinq ans et demi pour ce travail ?

■ Ce travail et cette démarche s'imposent. La population marocaine de l'étranger a vécu ces quarante dernières années des mutations radicales. Cette population est devenue mondialisée, elle s'est féminisée à 50%, et les jeunes ne sont plus des MRE mais des personnes ayant la double nationalité... Il faut savoir que les Marocains connaissent le taux de naturalisation le plus élevé d'Europe. On n'est plus devant une population expatriée «provisoirement», mais une population avec un double statut juridique. Ce qui nous impose de nous projeter dans l'avenir et de ne plus se contenter de gérer l'immédiat. Fait notable : la Constitution de 2011 a pris en considération cette double appartenance, en demandant à ces binationaux de travailler pour la consolidation des relations d'amitié et de coopération entre

les sociétés et les Etats.

### ■ On a l'impression que vous faites beaucoup dans le culturel ?

■ Normal, les jeunes Marocains de l'étranger se posent des questions identitaires, et nous devons leur donner des éléments de réponse. Quand par exemple ils demandent un imam pour apprendre l'arabe, ils expriment une angoisse. Les jeunes sont ballotés entre deux identités, deux cultures, deux appartenances. Si on insiste sur la culture dans notre travail, si on assiste aux salons de livres, si on invite des jeunes élus d'origine marocaine pour venir observer le référendum de 2011, c'est en connaissance de cause. Nous ne faisons pas de la propagande pour louer les qualités du Maroc, mais nous voulons montrer à cette population que son pays d'origine bouge : nouveau code de la famille, IER, réforme constitutionnelle...

### ■ Tout cela est bien beau, mais aucun avis consultatif n'a été soumis au Souverain sur le nouveau conseil, qui est l'une de vos missions d'ailleurs...

■ Oui, le dahir de création dit clairement que le CCME est une version provisoire pour quatre ans et, c'est une loi, avec la nouvelle Constitution, qui devrait définir

comment le prochain conseil doit être constitué, et comment répondre à la question de la participation politique des Marocains de l'étranger. Le CCME, comme les autres conseils, est une instance constitutionnelle indépendante de l'Exécutif, chargée d'émettre des avis consultatifs, il faut comprendre cela, mais il faut que les gens comprennent aussi que ce conseil doit préparer ces avis avec une démocratie participative aussi significative que possible. Pour y voir clair, on a travaillé sur l'expérience d'autres conseils de par le monde. La première réunion de tous les conseils de l'immigration a eu lieu en mars 2009 à Rabat, et nous avons d'ailleurs des propositions que nous devons transmettre au Roi, après les avoir validées par une assemblée plénière.

### ■ A propos d'assemblée plénière, à part celle de juin de 2008, aucune autre n'a eu lieu. Or, le dahir de création stipule qu'il doit y en avoir une fois par an. Et le travail du CCME est quasiment à l'arrêt, on se pose des questions...

■ Certaines critiques peuvent être audibles, je n'ai pas de complexe, mais le conseil ne chôme pas. Je vous rappelle qu'en juillet dernier, il y a eu un séminaire sur la Constitution et les Marocains de l'étranger. Et il y a eu aussi tout ce

travail sur les «Migrations marocaines et les compétences de l'étranger», avec un livre à la clé. On vient de finaliser 13 études, avec publication de livres, sur la kafala, sur les actes des «Marocaines d'ici et d'ailleurs», les saisonnières marocaines en Europe, les enfants mineurs, la crise en Espagne, la question des jeunes, les actes de la rencontre des journalistes marocains du monde qui a eu lieu à El Jadida... Maintenant, il faut capitaliser tout ce travail au plan interne. Cela dit, avec le ministère, on a lancé une étude prospective sur toutes les problématiques de l'immigration, qui a mobilisé plus de 30 chercheurs qui ont travaillé sur le sujet, pour faire des scénarios pour les trente ans à venir. Des propositions sur les cinq ans à venir sont prêtes.

### ■ Il y a quand même un retard pour ces avis consultatifs, question de temps ou de moyens ?

■ Ce n'est pas une question de moyens. Mais il faut faire des benchmarks pour savoir ce qui se passe dans le monde. In fine, avec le recul, en nous comparant à d'autres pays, il y a de quoi être fier. Notre pays, à l'égard de ses ressortissants de l'étranger, est l'un des plus actifs, et des grands pays l'ont reconnu.

### ■ La Vie éco : Le CCME est créé sur la base de deux missions : évaluer les politiques publiques du Royaume, et faire un travail prospectif. Où en êtes-vous ?

■ Le travail indispensable que nous avons fait d'abord est la mobilisation des connaissances scientifiques disponibles sur la question de l'émigration, sur toutes les problématiques que vivent les Marocains de l'étranger. Prenons par exemple celle du culte musulman et de l'éducation religieuse en Europe et dans le monde. On a organisé plusieurs colloques internationaux, avec publication de leurs actes. C'était des moments de réflexion partagés avec des réseaux associatifs, responsables religieux marocains du monde, avec les meilleurs spécialistes sur la question, mais aussi avec les responsables des administrations chargées du culte dans les pays de résidence. Ces colloques ont donné lieu à trois livres sur cette problématique, avec esquisses de solutions. Ce que nous